

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L'ASSOCIATION DOMOUN LA PLAINE  
DU 7 FEVRIER 2023**

**Début de séance à 18 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Présentation des participants
- 2 – Rapport moral, derniers évènements, historique des actions menées et premiers résultats depuis la création de l'association,
- 3 – Rapport d'orientation pour l'année en cours
- 4 – Rapport de gestion depuis la création en septembre 2021, présentation des comptes au 31 décembre 2022

**Présents** : LA PORTE Christine, AULET Jacques, HELARY Cathy, LA PORTE Gilbert, FONTAINE Anne, PICARD Hugo, DAMOUR Jean Pierre, REBOULE André, LOUARN Katell, RAMSAMY Sosthènes, MUSSARD Bernadette, GIGANT Lucienne, BRUYERE Dominique, LEVENEUR Rose Andrée, HENRIOT Gilles, BENARD Monique, BARBARINI Christophe, PICARD Aurélien, CHAUSSALET Alexis, DUCROUX Eric, HUREAU Blandine, HUREAU Charles, ARNOLDI Françoise

**Pouvoirs** : BERTIL Isabelle (pouvoir à Anne FONTAINE), RAMSAMY Sandrine (pouvoir à RAMSAMY Sosthènes), MUSSARD Vincent (pouvoir à MUSSARD Bernadette), CROCHET Mickael (pouvoir à AULET Jacques), JALA Sylvie (pouvoir à GIGANT Lucienne), BENAVENT Patricia (pouvoir à LA PORTE Christine), LA PORTE Ophélie (pouvoir à LA PORTE Gilbert), GALLAND Marie Claude (pouvoir à BRUYERE Dominique),

**1 – Présentation des participants**

Après avoir salué les participants et les avoir remerciés de leurs présences, Gilbert La Porte propose un tour de table pour que chacun se présente.

**2 – Rapport moral et d'orientation : derniers évènements, historique des actions menées et premiers résultats depuis la création de l'association**

Le rapport moral et des orientations sera adressé aux participants par courrier électronique. Sans en faire une lecture intégrale, Cathy et Gilbert reprennent les évènements essentiels qui ont marqué les 18 derniers mois, depuis les ateliers de concertation préalable sur le projet de « Parc du Volcan ».

Ils évoquent les nombreuses démarches accomplies auprès des institutions – y compris le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO qui nous a répondu en nous remerciant de l'avoir alerté - pour les informer des risques majeurs que fait porter sur l'environnement (biodiversité, paysages, zones humides de la Plaine des Cafres) ce projet en réalité de parc d'attractions. Pour notre association, il est tout à la fois :

- **Inutile** par rapport à l'intention affichée par le porteur de ce projet, de développement économique et social. Car, il est pour nous antinomique avec le principe même d'avantages concurrentiels économiques qui restent, pour cette région de l'île, la beauté de ses paysages naturels, le calme qu'elle procure à ceux qui viennent s'y ressourcer et respirer son air pur tout en pratiquant des activités physiques de plein air en harmonie avec son cadre millénaire précieux : La Réunion n'est pas l'île sœur dont les décideurs ont sacrifié la quasi-totalité de ses forêts primaires au profit de l'industrie touristique. A chacun son modèle de développement ; que gagnerions-nous, en massacrant nos trésors pour recréer à 150 km de Maurice une Maurice bis ? Sans doute pas les touristes qui y vont surtout pour ses plages, mais nous perdrons très certainement ceux que La Réunion attire par la beauté de ses espaces naturels ;
- **Ecocide** car, malgré l'emprunt à une sémantique écologiste, ce projet ne décrit que la destruction de nos magnifiques espaces naturels pour les remplacer par des artefacts faits de béton et d'acier, dont l'idée a été vendue par des marchands cupides d'attractions futiles, pour lesquelles aucune étude sérieuse n'a démontré l'attractivité touristique en cet endroit de l'île, par rapport à l'attrait qu'elle exerce déjà aux quatre coins du monde ;
- **Budgétivore** pour les fonds publics, de la Commune (plusieurs millions d'euros déjà dépensés en étude, achat de tyroliennes et autres babioles avant même d'avoir obtenu les autorisations légales), de l'Etat sollicité pour financer des emplois précaires avec pour seul objectif, déclaré publiquement, d'installer leurs bénéficiaires dans un cycle perpétuel de 6 mois d'activité et 12 mois d'indemnisation au chômage et, aussi du FEDER appelé à investir dans ce projet destructeur du patrimoine mondial de l'Humanité.

L'intervention du Défenseur des droits avec lequel nous avons été mis en contact par une adhérente de Domoun la Plaine, a été déterminante puisque nous avons ensuite pu accéder à la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale), aux services de la Préfecture et de la Sous-préfecture, à l'ONF (qui s'était empressé quelques mois plutôt de délivrer son autorisation à commettre quelques travaux pour les tyroliennes au-dessus de Bourg Murat).

Cependant, la Municipalité du Tampon et le maire sont restés jusqu'à ce jour sourds à nos multiples sollicitations de rencontres pour discuter sur son projet et nous faire entendre. Même la transmission de notre projet alternatif de Village étape au lieu du projet de parc d'attractions n'a pas provoqué de réponse chez notre Maire et son équipe.

Certains participants suggèrent alors que Domoun la Plaine adresse ce projet alternatif à certains conseillers municipaux afin qu'ils puissent demander son inscription à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions du Conseil municipal.

Les quelques victoires que nous avons accumulées sur notre parcours, ont été couronnées en ce mois de janvier 2023 par un avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) le 25 mars 2023, défavorable à l'aménagement du Piton Dugain en vue d'y implanter des plateformes de lancement des tyroliennes. Cet avis conforme doit être strictement respecté par la Municipalité du Tampon. Il nous faut attendre la publication de l'avis motivé de la Commission, pour l'étudier dans le détail et relever tous les points du projet déposé par la Municipalité qui l'ont conduite à émettre son avis. Ce sera utile très certainement dans d'autres situations similaires.

Nous savons que certains de nos élus locaux domiens n'aiment pas que la CDPENAF ait un tel pouvoir de contrainte dans les DOM – alors que les mêmes réclament des spécificités ultramarines à longueur de mandats - et qu'ils voudraient bien la faire disparaître. Il est indéniable en ce qui concerne notre combat qu'elle place nos espaces naturels insulaires et fragiles, à l'abri des spéculateurs et bétonneurs de tous ordres, y compris enceints de l'écharpe tricolore.

Avec ce dénouement que nous saluons, notre association citoyenne peut se féliciter d'avoir tenu bon malgré les quolibets de conseillers municipaux de la majorité au début de notre parcours, et les doutes de nos concitoyens par rapport à notre capacité à tenir tête à l'autorité municipale.

### **L'assemblée applaudit chaleureusement cette victoire.**

Certains participants se demandent pourquoi elle n'est pas davantage relayée dans les médias. Pourquoi nous ne fêtons pas cela plus largement avec l'ensemble des coordinations, comités, associations et mouvement politiques ou non, qui étaient venus nous apporter leur soutien.

Il est convenu que le conseil d'administration se réunira prochainement pour décider d'une date et de l'organisation d'un tel évènement. En tout cas, nous avons adressé un communiqué de presse qui a été relayé à notre connaissance par Clicanoo et Zinfos974. Nous avons aussi publié ce communiqué dans les Blogs de Mediapart. Et nous avons appris qu'un nouvel article serait publié prochainement dans Reporterre dans la rubrique Résistances. Gilbert a participé récemment à une émission de Télé Kréol où il a été interrogé sur l'avis de la CDPENAF (à voir ici : <https://youtu.be/sdB8cHQIRJI>).

Certains participants évoquent des opérations de préemption de terrains agricoles ou constructibles par la Mairie. Elles sont inquiétantes car leur destination n'est pas toujours indiquée.

Nous sommes convenus que l'heure n'est pas venue de nous endormir sur nos lauriers. Même si le sort des tyroliennes semble être réglé, nous devons rester vigilants sur les résultats des études complémentaires demandées par la DEAL pour le projet de parc et la suite qui sera donnée alors par la Municipalité en termes d'enquête publique, marché d'appel d'offres, etc.

Notre association devra poursuivre la veille sur le territoire du Tampon pour anticiper d'autres projets de cette nature et contraindre leurs promoteurs à consulter bien en amont la population et à la respecter comme il se doit.

Le rapport moral et d'orientations est mis au vote et est adopté à l'unanimité (à lire en annexe).

### **3 – Rapport de gestion depuis la création en septembre 2021**

Lucienne, trésorière, fait lecture de son rapport de gestion depuis la création de l'association jusqu'au 31 décembre 2022 (à lire en annexe)

Rapports adoptés à l'unanimité.

### **4 – Présentation du Budget prévisionnel 2023**

Elle présente aussi le budget prévisionnel 2023 qui reprend les sommes collectées dans le cadre de la souscription en vue d'un éventuel recours devant les juridictions. Le budget est sensiblement en baisse par rapport au précédent car nous l'avons ajusté au vu du bilan du premier exercice. Cependant, nous devons continuer à accueillir de nouveaux adhérents, car c'est leur nombre qui fait notre force. Le montant de la cotisation de 10 € n'a pas changé. Elle reste modique mais elle est à la fois le gage de notre indépendance financière et une disposition importante de nos statuts d'association de la loi 1901. (voir le budget prévisionnel en annexe).

Budget prévisionnel adopté à l'unanimité, suivi de nouvelles adhésions de la part de certains participants qui nous rejoignent ce jour.

A 19h50 le président clôture l'assemblée générale et remercie l'ensemble des participants en les invitant à participer au pot de l'amitié.

Fait à la Plaine des Cafres, le 10 février 23

Le Président,



Gilbert La Porte

La Secrétaire,



Christine La Porte

# **ANNEXES**



# Rapport moral et orientations

Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2023

## Préambule

*Notre association a vu le jour le 11 septembre 2021 par la volonté d'un certain nombre de citoyens qui s'étaient retrouvés dans divers ateliers de la concertation préalable au projet de Parc du Volcan, organisée par la municipalité du Tampon en juillet 2021.*

*Le but des membres fondateurs était de se rassembler pour constituer une force face au maître d'ouvrage de ce parc, le maire du Tampon. Ils estimaient, en effet, que de nombreuses questions soulevées dans les ateliers de la concertation préalable n'avaient pas obtenu de réponses satisfaisantes, et que, par ailleurs, la municipalité ne semblait en aucune manière prendre en considération les avis émis par la population. En outre, elle présentait un plan préétabli qui aboutirait, malgré les fortes réserves émises, à l'installation de 10 tyroliennes, de deux serres géodésiques et d'un ballon captif entre autres attractions censées attirer la foule des visiteurs du parc. De toute façon, les participants à ce simulacre de concertation étaient priés de ne pas aborder les tyroliennes qui étaient une affaire (en coupe) réglée, selon les lieutenants de la Municipalité.*

*Pour notre part, nous avons appris en nous confrontant aux dures réalités de l'action collective. Nous espérions une organisation en râteau sans chef. D'abord dirigée par un bureau collégial où le collègue laissait faire toutes les bonnes volontés, l'association a modifié ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2022 pour trois motifs :*

- 1. Régler certaines difficultés administratives que posait la formule du Bureau collégial pour l'ouverture et la gestion d'un compte bancaire ;*
- 2. Se doter d'un moyen de représentation auprès de différentes instances devant lesquelles elle devait agir pour faire entendre sa position et obtenir des réponses ;*
- 3. Responsabiliser ses « dirigeants » vis-à-vis des adhérents (à un moment, il faut aussi rendre des comptes).*

*Au cours de cette AGE, elle s'est dotée d'un Conseil d'administration et d'un Bureau plus classiques dans une association de la loi 1901. Cela lui a permis d'accéder plus facilement aux administrations qui jusqu'alors ne répondaient pas à ses sollicitations. Et nous avons gagné en efficacité, en ce sens que les tâches à faire l'étaient par qui de droit, ce qui permet d'avancer de façon résolue.*

## 1 - Les actions engagées par l'association depuis ses débuts

La stratégie de Domoun la Plaine s'est appuyée sur trois volets d'action : l'alerte des institutions, la communication Grand Public, des manifestations sur le terrain. Mais tout cela n'est possible qu'avec un peu d'organisation.

### a) L'organisation de la résistance

En amont de sa création, plusieurs des futurs membres de l'association ont été des contributeurs de fond au **carnet des acteurs** mis en place à la demande des garants de la commission nationale des débats publics qui avaient supervisé les ateliers de la concertation préalable. L'actuelle Secrétaire de notre association a retranscrit dans des rapports l'ensemble des enregistrements des débats qui ont eu lieu au cours de cette concertation. Cette belle initiative qui lui a demandé plusieurs heures de



travail, nous permet de disposer encore maintenant du contenu intégral des échanges qui, pendant un temps, étaient en ligne sur le site de la Mairie du Tampon et qui, depuis, ont disparu.

L'actuel Président a participé à une formation de la France Insoumise, sur les projets inutiles et les moyens légaux d'action des citoyens pour les contrer de manière efficace. C'est le gage de l'action citoyenne dépassant le seul but de la communication pour atteindre des objectifs réels. Nous aurions pu miser tout de suite sur la ZAD (Zone à défendre), laisser faire pour organiser une démarche défensive in extremis. Mais nous n'avions que peu de certitudes sur qui nous aurait suivi sur combien de temps. Bourg Murat n'est pas Notre-Dame des Landes. La ZAD ne pouvait être que la solution ultime et les citoyens doivent pouvoir se faire entendre bien avant. Nous étions quand même plusieurs à concevoir la ZAD comme moyen de lutte potentiel. Il faut toujours avoir plusieurs cordes à son arc et ne pas les cramer d'un seul coup.

La formation, dont il a partagé les enseignements au cours des réunions de l'association, a permis de comprendre la logique des maîtres d'ouvrage publics qui ont souvent tendance à utiliser les procédures de concertation et de consultation imposées par la loi comme de simples formalités pouvant faire croire à un semblant de démocratie, sans prêter nullement ensuite attention aux desiderata et aux contestations manifestés par la population qui y a participé.

**Nous avons ainsi découvert l'énorme faille dans le dossier de concertation du fait de l'absence de plusieurs options entre lesquelles la population aurait dû être invitée à se prononcer, ce qui aurait eu du sens en matière de démocratie participative.** Dans la démarche initiée par la municipalité, il n'y avait de place à aucun débat constructif ; il s'agissait en somme d'accepter le projet sans aucune contestation, ni modification, ni amélioration.

Nous avons appris aussi par cette formation qu'il ne fallait pas laisser la maîtrise du processus **et du temps** au seul maître d'ouvrage et que les citoyens auraient tout intérêt, non seulement à rester vigilants sur les différentes étapes du projet, mais à prendre leur contrôle pour ne pas se retrouver au pied du mur lors de la phase ultime de l'enquête publique où tout sera déjà joué.

#### b) Alerte des institutions

Pour pouvoir être crédibles dans notre fonction de lanceurs d'alerte, nous avons ensemble étudié le projet de parc, pour distinguer les aspects qui ne posent pas de problèmes a priori - comme les aires de pique-nique ou les sentiers pédestres - et d'autres qui représentent de véritables menaces à la biodiversité, aux paysages et à la paisibilité du village et de ses habitants.

Nous avons fait ressortir, en faisant cette analyse, en quoi il était :

- **inutile** par rapport aux objectifs affichés de développement touristique ;
- **écocide** pour l'environnement et les espèces végétales et animales endémiques ;
- et **budgétivore** alors que d'autres besoins collectifs n'étaient pas satisfaits au niveau du territoire de la Commune du Tampon, et que la municipalité semblait clairement naviguer à vue sur le plan financier de ce projet.

Nous en avons la preuve avec les rallonges budgétaires que le maire a fait voter par sa majorité municipale pour les tyroliennes et les études complémentaires. Mais nous étions aussi, lors des ateliers de la concertation préalable, devant une équipe municipale qui n'avait **aucune réponse aux questions basiques d'équilibre du budget de fonctionnement et de coût d'exploitation.**

Méthodiques et déterminés plus que jamais, nous avons formé un groupe de travail au sein de l'association pour élaborer un projet alternatif, faute d'avoir pu discuter avec le maître d'ouvrage entre



plusieurs options dans son projet. Nous sommes ainsi partis de l'intention du maire de procurer au village de la Plaine des Cafres un attrait touristique susceptible d'avoir des retombées économiques et sociales, et nous avons conçu la trame d'un **projet écotouristique** avec le label de **Village étape**, respectueux de l'environnement et du caractère de ce village à vocation agricole. Nous avons conçu un projet alternatif qui serait en mesure de mobiliser les capacités et les compétences de ses habitants.

Ce projet alternatif a été adressé au Maire du Tampon en lettre recommandée avec accusé de réception, en janvier 2022, en lui demandant de nous recevoir pour entamer avec nous une discussion démocratique pour améliorer son projet, comme l'y invitaient d'ailleurs les garants de la concertation préalable. **Notre courrier est resté sans réponse.**

Nous avons aussi adressé notre projet alternatif au préfet, aux présidents des collectivités territoriales, aux services de l'Etat (DEAL, ONF, Parc National), ainsi qu'au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à Paris. Dans notre courrier, nous **alertions** ces institutions à la fois sur le caractère délétère du projet de la municipalité du Tampon et son absence de dialogue avec la population.

Nous n'avons eu peu ou pas d'écho à nos alertes du côté des services de l'Etat. Cependant, nous avons reçu une réponse du **Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**. Une délégation de l'association a été reçue par la **Présidente du Conseil régional** (31 janvier 2022), deux conseillers départementaux proches du président (Eric Ferrère et Rémy Lagourgue, le 11 mars 2022), le **conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement** (8 décembre 2021), le président de l'**IRT** (1<sup>e</sup> février 2022). Nous avons eu une visioconférence avec des représentants de la **SREPEN** (26 novembre 2021) qui nous ont clairement indiqué plus tard qu'ils ont reçu une fin de non-recevoir de la part du maire du Tampon totalement réfractaire à toute discussion à propos de son projet. Nous avons obtenu également un entretien avec l'une des membres de la **Mission Régionale de l'Autorité Environnementale** (25 juillet 2022) et un autre avec le directeur régional de l'**ONF** (11 août 2022) qui s'était tout de même auparavant empressé de jouer le jeu du maire en lui donnant l'autorisation d'aménager la forêt du Piton Dugain en Espace Boisé Classé. La Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (**SEOR**) a également répondu par écrit à nos interrogations sur les nuisances irréversibles du projet de parc d'attractions sur les espèces endémiques en menace d'extinction.

Enfin, avec l'arrivée, en mai 2022, d'un nouveau préfet et d'un nouveau sous-préfet à l'arrondissement de Saint Pierre, et l'**intervention du défenseur des droits** que nous sommes allés rencontrer en juin 2022, nous avons obtenu une écoute attentive des services de la Préfecture et un entretien, le 10 novembre 2022, avec le **Sous-préfet de Saint Pierre et sa Secrétaire Générale**.

Nous avons, parallèlement à toutes ces démarches auprès des institutions, entamé des **consultations juridiques avec un cabinet local et un autre parisien**, pour nous préparer à d'éventuels contentieux devant les juridictions pour le cas où nos tentatives de dialogue s'avèreraient vaines. En effet, nous avions en ligne mire la manipulation de la municipalité de saucissonner le projet global en deux sous-projets, pour faire échapper à la décision préfectorale le projet de tyroliennes, en l'instruisant sous l'angle du Code de l'urbanisme et non de celui du Code de l'environnement. Une jurisprudence de la **Cour européenne de justice** pourrait nous servir le moment venu pour dénoncer la méthode contrevenant à l'**article L.122-1 du Code de l'environnement**. Une souscription a été lancée à cet effet auprès de nos citoyens afin de réunir les sommes nécessaires à une éventuelle action en justice.

### c) La Communication Grand Public

Hormis les gens qui s'étaient rapprochés de Domoun la Plaine, nous avons fait le constat que beaucoup de personnes ignoraient encore le projet de parc, et que d'autres étaient :





- soit dans une attitude défaitiste en pensant qu'il n'y avait aucun espoir en allant contre le projet du maire ;
- soit dans une posture craintive à son égard.

Aussi avons-nous multiplié les occasions de médiatiser notre position en participant à plusieurs émissions de radio et de télévision (Télé Kréol, Radio Pikan, Radio Sud Plus, RTL Réunion) et en adressant plusieurs communiqués dans la presse écrite locale, mais aussi nationale (Médiapart, Socialter et Reporterre).

**Socialter** et **Reporterre** ont même envoyé à notre rencontre des journalistes et photo reporters pour publier des articles sur le projet de parc d'attractions du maire du Tampon et la résistance que nous avons organisée. Tout ceci eut un large écho ici et au niveau national.

Nous avons lancé une campagne d'adhésion pour rassembler plus de monde que le noyau dur d'origine. Nous avons lancé une pétition globale contre le « Parc du Volcan » et une plus particulière contre le projet de tyroliennes. Celui-ci avait déjà fait l'objet d'une première pétition en 2018 qui avait réuni 3 288 signatures. Une deuxième pétition lancée en 2022 a quant à elle rassemblé 5 311 signatures.

Enfin en matière de communication, notre page Facebook est un vecteur d'informations en direction du public sur nos activités et notre actualité. Nous disposons aussi d'un site Internet <http://domoulaplaine.re> qui agrège documents officiels, coupures de presse importantes et nos différentes communications, permettant ainsi à chacun de retrouver les informations disséminer à travers différents sites. Il faut savoir que les journalistes naviguent régulièrement sur notre site pour piocher l'information qui leur est nécessaire.

#### d) Manifestations sur le terrain

Il nous a paru nécessaire que la population, tout comme la municipalité du Tampon, nous visualisent physiquement au-delà de la lecture de nos articles dans la presse ou des émissions radio et télé. Nous n'avons donc pas ménagé nos efforts pour être sur le terrain et y afficher notre détermination.

Lorsque le Conseil municipal s'est réuni en septembre 2021 pour adopter le rapport des garants de la concertation préalable, certains parmi nous ont assisté aux débats dans la salle du Conseil encadrés – c'était cocasse – par des gros bras, alors que d'autres manifestaient avec pancartes et banderoles sur le parvis de la mairie, en se faisant insulter au passage par un conseiller municipal de la majorité, de « deux pelés et trois tondus ». Cette insulte - comment aurait-il pu le prévoir ? - n'a fait qu'accroître notre détermination.

Nous avons tenu le 16 octobre 2021, un rassemblement à Bois Court en invitant la presse. Ont participé à nos côtés plusieurs associations, comités et organisations politiques, et une conseillère de l'opposition municipale qui devint plus tard la députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de La Réunion.

Nous avons organisé une première manifestation devant les Topazes à Bourg Murat avec des banderoles et la prise de paroles des membres de l'association et des citoyens venus nous rencontrer. A l'occasion de la Fête des voisins, nous avons invité la population de Bourg Murat à venir nous rejoindre à un grand pique-nique partage au milieu du village. Et enfin, le 27 novembre 2022, nous avons organisé une randonnée sur le site du projet de parc d'attractions du maire, pour que les gens puissent visualiser les endroits qui risquent d'être dévastés, si le projet devait se faire. Cette randonnée s'est prolongée cette fois encore par un pique-nique partage et un ron-kozé où les gens ont pu s'exprimer librement.



Auparavant, comme la Municipalité faisait la sourde oreille à nos multiples demandes de dialogue, nous avons décidé en profitant de l'entre deux tours des législatives de juin 2022, de nous rendre à l'Hôtel de ville pour demander à voir le Maire. Nous avons choisi ce créneau car le fils du maire, lui aussi conseiller municipal de la majorité auprès de son père, se présentait au 2<sup>e</sup> tour. Nous pensions qu'en politicien avisé, notre maire utiliserait la campagne pour, enfin, nous recevoir et montrer qu'il était un vrai démocrate.

Contrairement à ce que nous attendions de lui, le maire n'a pas voulu nous rencontrer et a pris la fuite en faisant barrer l'entrée de l'Hôtel de ville par des vigiles aux gros bras.

Enfin, saisissant l'occasion d'une réunion du Conseil Départemental en Assemblée Plénière, nous sommes allés manifester avec des pancartes et des banderoles devant les portes de la Collectivité. Ce fut l'occasion de nous rendre visibles aux élus du Département et à la population dionysienne.

Chacune de nos manifestations a été relayée par la presse locale qui s'intéresse de près aux évolutions de cette affaire. Nous pouvons nous estimer satisfaits de l'audience que nous avons eue grâce aux retombées médiatiques, notre association étant même citée comme exemplaire dans certains milieux de résistance aux projets néfastes pour l'environnement.

#### e) Nos soutiens

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans évoquer les nombreux soutiens que nous ont apportés des collectifs, associations, organisations politiques ou non<sup>1</sup>. Qu'ils soient tous remerciés de la confiance qu'ils ont donnée à notre association naissante et, avant tout, au combat que nous menions et qui leur paraissait juste, nécessaire et légitime. Ils ont toujours veillé à ne pas récupérer notre action et à nous laisser au-devant défendre la cause du bien commun : **notre écosystème à tous, inaliénable.**

## 2 – Premières victoires de Domoun la Plaine

**La première de nos victoires** réside dans le fait que ce projet, qui devait déjà être dans une phase opérationnelle, est encore, en ce 7 février 2023, bien loin de démarrer. Lors de la concertation préalable, l'équipe municipale avait présenté un planning qui affichait le lancement de l'enquête publique en juin 2022 et les premiers coups de pioche en septembre 2022 pour une fin des travaux avant décembre 2023. En effet, l'obtention de la subvention du FEDER serait acquise définitivement si et seulement si les travaux de la première tranche étaient achevés au 31 décembre 2023. **Nous estimons qu'en l'état actuel des choses, il sera très difficile d'atteindre cet objectif.**

**La deuxième victoire** prend l'apparence de complications dans l'instruction par les services de l'Etat du projet de Parc du Volcan. En avril 2022, la DEAL a ainsi requis auprès du maître d'ouvrage des études pour « renforcer et compléter » le projet sur cinq points essentiels :

- La réactualisation des études trafic ;
- L'intégration des effets cumulés relatifs aux différentes activités ;
- L'intégration de la valeur exceptionnelle universelle bien que situé hors du périmètre d'inscription du patrimoine de l'UNESCO ;

---

<sup>1</sup> - **Associations/Organisations** : ADEVO, ATTAC, Association citoyenne de Saint Pierre, Association Chemins de traverse, CMAC, Comité de Randonnée Pédestre de La Réunion, Groupe local Greenpeace, QG Zazalé, Kolair, Kolectif Aret Anter Anou, Les Révoltés du 974, Mouvman Lantant Koudmin

- **Artistes/Personnalités** : Maya Kamaty, Annie Grondin, Gilbert Pounia, Danyel Waro, Maloyab

- **Elu.e.s** : Nathalie Bassire, Vincent Defaud, Denise Delavane, Perceval Gaillard, Jean-Hugues Ratenon

- **Partis politiques** : Croire et Oser, EELV, LFI (Parti de Gauche, NUPES), PARE



- L'étude paysagère ;
- L'assainissement (**ils n'avaient rien prévu pour l'assainissement alors qu'ils prévoient des milliers de visiteurs sur ce site exceptionnel !**).

Les quatre premiers points ci-dessus figurent très clairement parmi ceux que nous avons soulevés lors de nos rencontres avec les institutions et dans nos différentes déclarations (notamment devant le Centre du patrimoine mondial).

**La troisième de nos victoires** est l'accroissement de la notoriété de notre association. Domoun la Plaine est connue maintenant pour la détermination avec laquelle elle mène son combat, aussi bien que le funeste projet de parc d'attractions que d'aucuns voyaient de très loin, comme une histoire de Clochemerle, sans y attacher beaucoup d'importance. Plus ce projet et les dessous de ce projet seront connus du plus grand nombre, moins il sera facile à mettre en œuvre, c'est du moins notre conviction.

**Enfin la quatrième victoire**, et non des moindres, est arrivée le 25 janvier 2023 avec l'avis défavorable de la CDPENAF au projet d'aménagement du Piton Dugain. Dans les DOM, l'Ordonnance 2011-864 du 22/07/2011 dispose que son avis conforme s'impose aux maîtres d'ouvrage, contrairement à l'avis simple de la pourtant bien utile MRAE. En l'occurrence, **l'avis du 25 janvier 2023 de la CDPENAF** de La Réunion met un terme au suspens et aux différentes spéculations relatives à l'installation des tyroliennes après une simple autorisation d'aménager signée par le maire également maître d'ouvrage et une consultation publique par voie électronique sans commissaire enquêteur.

**Nous avons tous eu raison de croire à ce combat, depuis le début de la contestation en 2019 du projet de tyroliennes par le Collectif « Cafriplinois de cœur », l'ancêtre de Domoun la Plaine.**

Nous avons eu raison de participer activement aux ateliers de la concertation préalable en juillet 2021, d'avoir, pour bon nombre, osé poser les questions qui ont gêné aux entournures l'équipe municipale qui était venue pour assurer la grand'messe en présence des garants, et qui s'est vite retrouvée prise au piège des questions de citoyens bien plus avisés qu'elle ne le pensait.

Nous avons eu raison de nous organiser collectivement pour partager nos compétences et comprendre ensemble ce qu'est notre bien commun : **la nature exceptionnelle qui nous entoure et nous garantit la qualité de vie que nous avons, nous et les générations à venir.**

Et nous avons raison aujourd'hui de nous réjouir de ce que notre chemin soit parsemé de ces petites et grandes victoires.

### 3 – De quoi demain sera fait : nos orientations

Pour terminer ce rapport moral de notre jeune association, nous devons nous fixer quelques objectifs pour les mois à venir de cette année 2023.

Nous avons entendu dire que le projet de parc qui nous a été présenté en juillet 2021 avait été largement amendé au cours de l'instruction par les services de l'Etat. Mais nous n'en savons rien factuellement.

Nous tenons pour acquis **l'annulation du projet de tyroliennes** qui devaient partir du Piton Dugain, survoler les habitations situées à ses pieds pour atterrir derrière l'Institut de théologie musulmane. Mais nous devons rester vigilants en attendant le résultat des études complémentaires exigées par la DEAL et qui ont conduit la mairie à rallonger son budget d'études en novembre 2022. Nous devons



prêter une attention particulière sur la **préservation de la biodiversité et des zones humides** des sites concernés, le **risque d'artificialisation** (bétonnage) des terres, la **privatisation des espaces naturels**.

Nous devons produire une veille sur **d'autres projets inutiles** dont on entend parler au gré des interventions publiques de notre édile. Déjà des alertes ont été émises en provenance du **Piton rouge** sur la transformation de terrains agricoles en terrains de golf, mais nous n'avons à ce sujet pas encore d'informations sûres. Nous avons planté le décor pour que notre décor de vie ne soit pas souillé par les projets inutiles et mégalomaniaques. Il faut grossir nos rangs.

Enfin, nous devons poursuivre le resserrement des liens entre les citoyens et créer encore plus de dynamique d'action mais aussi de convivialité. En effet, nous avons tous grandi par cette expérience et par notre connaissance des uns et des autres. Nous programmerons d'autres grands moments festifs où chacun apprend à mieux connaître l'autre et aussi à mieux connaître son environnement naturel. **De belles balades ou randonnées en perspectives à la découverte ou la redécouverte de la Plaine des Cafres.**

Fait à la Plaine des Cafres, le 6 février 2023

La Vice-présidente,

**Cathy HELARY**

Le Président,

**Gilbert LA PORTE**



# Rapport de Gestion

Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2023

Le présent rapport de gestion a été établi sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 en cumulant les mouvements opérés depuis la création de l'association en septembre 2021.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Secrétariat	103,76 €	Adhésions	530,00 €
Frais bancaires	65,58 €	Vente de t-shirts	308,00 €
T-shirts	324,00 €	Souscription	595,00 €
Assurances	14,60 €		
Provisions	595,00 €		
<b>Excédent</b>	<b>330,06 €</b>		
<b>Total</b>	<b>1 433,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 433,00 €</b>

Au niveau des recettes, les cotisations représentent au total 53 adhésions sur cette période. Nous avons vendu des t-shirts de l'association pour un montant total de 308 €. En prévision d'une action en justice, la souscription que nous avons lancée a permis de collecter 595 €.

En matière de dépenses, nous avons effectué pour un montant de 103,76 € de frais pour les fonctionnement du secrétariat (frais postaux en particulier). Les frais de tenue de compte bancaire s'élèvent à 65,58 €. L'association a souscrit une assurance en responsabilité civile en cours d'année, pour 14,60 €.

Nous avons provisionné en totalité les sommes collectées par souscription pour les frais de justice éventuels, soit 595 €.

**L'exercice se termine donc au 31 décembre 2022 avec un solde positif de 330,06 €.**

La trésorerie nette de l'association est de 829,82 € sur le compte courant de l'association et 73,80 € en caisse, soit un total de 903,62 €.

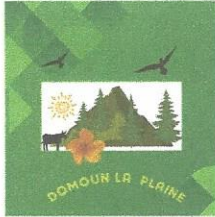
Fait à la Plaine des Cafres, le 6 février 2023

La Trésorière,

Lucienne GIGANT

Le Trésorier-adjoint,

Sosthène RAMSAMY



# Budget prévisionnel 2023

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats divers	300,00 €	Cotisations	500,00 €
Frais postaux	100,00 €		
Honoraires	500,00	Reprise de provision	500,00 €
Assurance	100,00 €		
<b>Total</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 000,00 €</b>

Fait à la Plaine des Cafres, le 6 février 2023

Le Président,

  
Gilbert La Porte

La Trésorière,

  
Lucienne Gigant

Le Trésorier-adjoint,

Sosthène Ramsamy

